

**COMMUNIQUE DE PRESSE****Le Tribunal Administratif de Nouméa annule l'arrêté de la Province Sud concernant l'émissaire marin de Vale Inco Nouvelle-Calédonie**

Le Tribunal Administratif de Nouméa a suivi les conclusions du Rapporteur Public, en annulant l'arrêté provincial portant sur l'occupation du domaine maritime par l'émissaire marin.

La procédure avait été introduite par le Haut-Commissaire de la République, dans le cadre du contrôle de légalité qui relève de sa compétence. Vale Inco Nouvelle-Calédonie avait également formé un recours contre cet arrêté.

Ces recours visaient, à titre principal, l'annulation des dispositions instituant les redevances dues pour l'occupation du domaine public.

Tout comme la Cour Administrative d'Appel de Paris l'avait fait à propos du premier arrêté d'occupation du domaine public maritime, le Tribunal Administratif a considéré que la Province Sud avait appliqué de manière inexacte les dispositions tarifaires prévues, en pareil cas.

C'est l'arrêté dans son intégralité qui vient d'être annulé par le Tribunal Administratif considérant que les dispositions autorisant l'occupation et celles fixant le tarif étaient indissociables.

*«Nous prenons acte de cette décision. La Province Sud demeure toutefois saisie de notre demande initiale d'occupation du domaine public. L'adoption d'un nouvel arrêté contenant des dispositions tarifaires conformes aux textes, relève aujourd'hui du nouvel exécutif.»* a déclaré Jean-François DAVID, Directeur Général Délégué de Vale Inco Nouvelle-Calédonie.

L'émissaire marin constitue un des éléments sans lequel le procédé hydrométallurgique développé par Vale Inco Nouvelle-Calédonie ne peut opérer. D'une longueur de 21 km, il permettra d'évacuer les effluents liquides traités dans l'usine et dont la qualité sera mesurée par un programme de stations de contrôle et de suivi d'espèces bio indicatrices.

Les travaux de pose, à 35 mètres de fond dans le canal de la Havannah, se sont achevés en janvier dernier. Le bon fonctionnement du dispositif a été confirmé, mi mai, lors de tests réalisés à l'eau douce.

A Nouméa, le 26 juin 2009  
A : 14h00

**Contact Presse** : Laurence KUNTZ  
Tél : 23 50.50 Fax : 23.50.75  
Email : valeincoNc\_communication@valeinco.com